
Invesco Funds

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Luxembourg

www.invesco.com

Le 26 janvier 2024

Circulaire à l'attention des Actionnaires : Invesco Sustainable Global Income Fund

IMPORTANT : la présente circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.

Proposition de fusion
d'Invesco Global Targeted Returns Fund (un compartiment d'Invesco Funds)
avec Invesco Sustainable Global Income Fund (un compartiment d'Invesco Funds)

À propos des informations figurant dans la présente circulaire :

Les administrateurs d'Invesco Funds, une SICAV de droit luxembourgeois, (les « Administrateurs ») et la société de gestion d'Invesco Funds assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans le présent courrier. À la connaissance des Administrateurs et de la société de gestion d'Invesco Funds (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans le présent courrier sont, à la date de sa rédaction, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entièvre responsabilité.

Sauf définition contraire dans la présente circulaire, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans le prospectus d'Invesco Funds (le « Prospectus »).

Invesco Funds est réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
Administrateurs : Peter Carroll, Timothy Caverly, Rene Marston, Andrea Mornato et Fergal Dempsey

Constitué au Luxembourg sous le n° B-34457
N° TVA LU21722969

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire d'Invesco Sustainable Global Income Fund (le « Compartiment absorbant »), un compartiment d'Invesco Funds (ci-après « Invesco Funds » ou la « SICAV »).

La présente circulaire décrit notre projet de fusion :

- des catégories d'actions (à l'exception de la Catégorie d'Actions « A1 ») du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund (le « Compartiment absorbé »)
- avec le compartiment Invesco Sustainable Global Income Fund (le « Compartiment absorbant »).

Les deux compartiments de la SICAV sont agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »).

La fusion envisagée devrait prendre effet le 15 mars 2024, ou à une date ultérieure fixée par les Administrateurs et pouvant intervenir jusqu'à quatre (4) semaines plus tard, sous réserve de l'approbation d'une date ultérieure par la CSSF et de notification immédiate des Actionnaires, par écrit (la « Date de prise d'effet »). Si les Administrateurs fixent une Date de prise d'effet ultérieure, ils peuvent également modifier en conséquence les autres éléments du calendrier de la fusion.

A. Modalités du projet de fusion

A 1. Contexte général et motivations du projet de fusion

Invesco Funds est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34457 en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV). En vertu de la Loi de 2010, Invesco Funds prend la forme d'un OPCVM à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments.

Le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund a été agréé par la CSSF et lancé le 12 décembre 2013 en tant que compartiment d'Invesco Funds.

Une évaluation interne de la commercialité continue, de l'adéquation du produit et de la demande future de la franchise « Global Targeted Return » a été réalisée chez Invesco. Après avoir pris en compte l'orientation stratégique du produit, les Administrateurs ont analysé le potentiel futur du produit et ont estimé que le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund ne serait pas en mesure de lever d'actifs significatifs en raison d'un manque de demande des clients vis-à-vis de stratégies de rendement ciblées sur le marché.

Les actifs sous gestion du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund (302,57 millions d'euros au 30 septembre 2023) ont considérablement diminué au fil du temps. Cela reflète à la fois une baisse de l'appétit des clients pour les stratégies de rendement ciblées et une réaction au profil de rendement décevant sur un certain nombre d'années, malgré une amélioration de la performance au cours de l'année passée. Forts de ce constat, les Administrateurs ont décidé de fusionner le Compartiment absorbé (comme décrit plus en détail ci-dessous) avec le Compartiment absorbant étant donné qu'ils ne prévoient pas d'augmenter les souscriptions dans un avenir proche. Le Compartiment absorbant a été agréé par la CSSF et lancé le 15 décembre 2022 en tant que compartiment d'Invesco Funds.

Les Administrateurs estiment que le Compartiment absorbant est un fonds cible approprié, à savoir un compartiment mixte présentant un meilleur potentiel de croissance et qui est géré conformément à l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

A 2. Objectif et politique d'investissement et profil de risque du Compartiment absorbant

L'objectif et la politique d'investissement resteront inchangés. Il en va de même du profil de risque du Compartiment absorbant.

A 3. Incidence sur le portefeuille et la performance du Compartiment absorbant

La fusion envisagée n'aura aucune incidence sur la composition du portefeuille. Le réalignement correspondant des actifs du Compartiment absorbé aura lieu avant la fusion envisagée. Aucun réalignement du portefeuille du Compartiment absorbant ne sera nécessaire, avant ou après la fusion envisagée.

Il convient de noter que plusieurs actifs au sein du Compartiment absorbé sont évalués à zéro ou ont une valeur minimale en raison d'un litige en cours. Afin de se conformer aux modalités de la fusion, ces actifs seront transférés au Compartiment absorbant à la Date de prise d'effet. Il est donc possible que le Compartiment absorbant détienne des actifs non conformes à ses critères ESG. Au 23 octobre 2023, ces actifs représentent 0,01 % de la VL du Compartiment absorbé.

Les Administrateurs sont par ailleurs d'avis que la fusion envisagée ne se traduira pas par une dilution de la performance du Compartiment absorbant.

A 4. Incidence prévue du projet de fusion pour les Actionnaires du Compartiment absorbant

Suite à la fusion envisagée, à la Date de prise d'effet, le Compartiment absorbé transférera ses actifs et passifs (à l'exception de ceux alloués aux Actions « A1 ») au Compartiment absorbant.

Au terme de la fusion envisagée, les Actionnaires du Compartiment absorbant seront toujours en possession du même nombre d'Actions du Compartiment absorbant qu'auparavant. Les droits associés à ces Actions resteront inchangés. La fusion envisagée sera sans effet sur la structure des frais du Compartiment absorbant.

Les frais afférents à la fusion envisagée seront supportés par la Société de gestion, Invesco Management S.A.

A 5. Droits des Actionnaires

Aucun vote des Actionnaires du Compartiment absorbant n'est nécessaire à l'exécution de la fusion.

Si les effets de la fusion envisagée ne correspondent pas à vos exigences, veuillez noter que vous pouvez demander le rachat de vos Actions du Compartiment absorbant **sans frais de rachat**. Ces rachats seront effectués conformément au Prospectus.

Veuillez noter qu'un rachat/échange reviendra à liquider votre participation dans le Compartiment absorbant, ce qui peut avoir des conséquences sur le plan fiscal.

La fusion sera automatique pour tous les Actionnaires n'ayant pas exercé leur droit de faire racheter/d'échanger leurs Actions.

En cas de doute quant à votre situation fiscale personnelle, veuillez consulter vos conseillers professionnels.

Les droits des Actionnaires restent par ailleurs inchangés.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le Compartiment absorbant ne fera l'objet d'aucune suspension de négociation dans le cadre de la fusion envisagée.

A 6. Commissions et frais

La fusion envisagée sera sans effet sur la structure de frais de la Catégorie d'Actions existante du Compartiment absorbant, qui restera donc inchangée. On s'attend par ailleurs à ce que l'accroissement des actifs sous gestion du Compartiment absorbant lié à la fusion envisagée contribue à réduire ses coûts au fil du temps.

B. Coûts liés à la fusion envisagée

La Société de gestion prendra à sa charge l'ensemble des frais et charges engagés par le Compartiment absorbant directement ou indirectement liés à la fusion envisagée.

La Société de gestion réglera tous droits et taxes étrangers exigibles au moment de l'intégration des actifs du Compartiment absorbé dans le Compartiment absorbant dans le cadre de la fusion envisagée.

C. Mise à disposition des documents et informations sur le Compartiment absorbant

L'auditeur indépendant de la SICAV validera des questions relatives à la valorisation des actifs transférés de la SICAV au Compartiment absorbant à la Date de prise d'effet. Vous êtes en droit de vous procurer gratuitement des copies du rapport préparé par l'auditeur indépendant de la SICAV, qui peuvent être obtenues sur demande auprès de la Société de gestion de la SICAV.

Les versions en langue anglaise de tous les Documents d'informations clés (DIC) du Compartiment absorbant sont mises à disposition sur le site Internet de la Société de gestion (www.invescomanagementcompany.lu). Le cas échéant, des traductions des DIC seront proposées sur les sites Internet Invesco locaux, accessibles à partir de la date de la présente circulaire via l'adresse www.invesco.com. Il est vivement recommandé de consulter les DIC correspondants afin de décider en connaissance de cause d'investir ou non.

On peut également se procurer tous les DIC auprès du siège social de la Société de gestion d'Invesco Funds ou de notre équipe de services aux investisseurs au numéro +353 1 439 8100 (option 2).

Le Prospectus présente un complément d'information concernant le Compartiment absorbant. Il est mis à disposition sur le site Internet de la Société de gestion : www.invescomanagementcompany.lu. Si la législation locale l'exige, il l'est également sur les sites Internet locaux d'Invesco, accessibles via www.invesco.com.

Des exemplaires du rapport préparé par l'auditeur indépendant de la SICAV, des Statuts, des derniers Rapports annuels et semestriels et du Prospectus de la SICAV sont disponibles gratuitement sur demande :

- auprès du siège social de la Société de gestion, au 37A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, ou
- auprès du siège social de la SICAV, Vertigo Building - Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, aux heures de bureau habituelles.

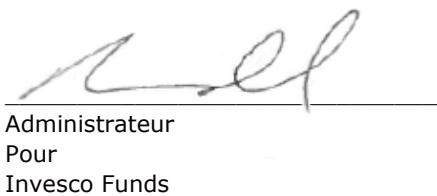
Les documents sont également mis à disposition sur le site Internet de la Société de gestion (www.invescomanagementcompany.lu) et, si la législation locale l'exige, sur les sites Internet locaux d'Invesco, accessibles via www.invesco.com.

Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires concernant la fusion envisagée, nous vous invitons à envoyer votre demande au siège social de la SICAV.

Informations complémentaires

- **Pour les Actionnaires en Allemagne** : si vous agissez en qualité de distributeur/d'institution responsable des comptes de dépôt de titres des actionnaires en Allemagne, il est porté à votre attention que vous êtes tenu de transmettre le présent courrier à vos clients finaux sur un support durable. Pour ce faire, veuillez envoyer la facture de remboursement des coûts rédigée en anglais et indiquer le numéro de TVA LU24557524 à : Durable Media Department, Invesco Management S.A., 37A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg. Veuillez utiliser le format BVI. Pour plus d'informations sur la facturation, rendez-vous sur durablemediainvoice@invesco.com ou téléphonez au +352 27 17 40 84.
- **Pour les Actionnaires en Suisse** : le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts de la SICAV, ainsi que les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant en Suisse et BNP PARIBAS, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, est l'agent payeur en Suisse.
- **Pour les Actionnaires en Italie** : les demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions du Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet www.invesco.it.

Sincères salutations,



Administrateur
Pour
Invesco Funds

Reconnu par

Invesco Management S.A.



Administrateur
Pour
Invesco Management S.A.